

pas de document qui permette de dire si, avant le XIVE siècle, les Clunistes insérèrent le *Salve Regina* dans leur office proprement dit. Mais entre 1308 et 1318 l'Abbé général, décida que, " dans tous les lieux conventuels de l'Ordre, on chanterait désormais après complies le *Salve Regina* ou toute autre antienne de la Sainte Vierge ". Le *Salve* est seul expressément désigné, ce qui marque en quel honneur il était à Cluny depuis le temps de Pierre le Vénérable.

*

Il semble que ce furent les Dominicains qui prirent les premiers l'habitude de chanter cette antienne après complies. Le bienheureux Jourdain de Saxe, second maître général de l'Ordre, raconte dans sa *Vie de saint Dominique* que les maisons dominicaines furent à l'origine horriblement tourmentées par les démons. Témoin lui-même du supplice qu'endura à Bologne le Fr. Bernard, il écrit : " Si cruel fut son martyre que, dans notre angoisse, nous avons ordonné de chanter, à l'issue de complies, l'antienne *Salve Regina*. De Bologne cet usage s'est répandu dans toute la province de Lombardie et, par ce moyen, cette pieuse et salutaire coutume a fini par s'enraciner dans l'Ordre tout entier. . . Ne devons-nous pas croire que la Mère de notre Sauveur se plaît à de telles louanges et prend part à nos joies ? Un homme d'esprit religieux et digne de foi m'a rapporté que fréquemment, tandis que les Frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra*, il avait vu en esprit la Mère de Dieu elle-même se prosterner devant son Fils et prier pour le bien de tout l'Ordre. " Ceci était écrit avant 1234. Et un autre historien Dominicain nous apprend que le Chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* " *in choro flexis genibus post horas* ".

Au sentiment de M. Godet, ce serait à l'instigation des Dominicains et plus spécialement de saint Raymond de Penafort que Grégoire IX aurait ordonné que le *Salve Regina* fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies.

L'opinion de M. Godet est assez vraisemblable. Il n'y a pas lieu de penser que Grégoire IX ait été influencé par les Franciscains, ses amis. L'Ordre de saint François prit pour règle dès 1223 de suivre l'office de la Curie *secundum ordi-*